

Mali & Opération Serval : un rapport sans accroc pour un vote sans surprise (et réciproquement)

jeudi 6 juin 2013, par [GRANVAUD Raphaël](#) (Date de rédaction antérieure : 4 mai 2013).

Inutile de chercher le moindre élément critique dans le rapport des sénateurs sur l'opération militaire française au Mali. La prolongation de l'opération n'a pas non plus rencontré d'opposition à l'Assemblée nationale.

Sommaire

- [Une opération sous le sceau de](#)
- [Un scénario « alternatif \(...\)](#)
- [Mission accomplie ?](#)
- [Des services en « bonne \(...\)](#)
- [Quel avenir politique ?](#)
- [Quelle « empreinte militaire](#)
- [Et quelle doctrine ?](#)
- [Un vote sans enjeux ?](#)

Elaboré « *en vue du débat et du vote sur l'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées au Mali* », le rapport du groupe « Sahel » des sénateurs (n°513, 16 avril 2013) se contente en grande partie de justifier les éléments de langage déployés depuis le début de l'opération. Il fait également la part belle au bilan qu'en tire l'armée française.

Une opération sous le sceau de l'évidence

Seul bémol par rapport à la version présidentielle initiale, les rapporteurs reconnaissent la présence d'intérêts économiques français, dont évidemment l'approvisionnement en uranium au Niger voisin, mais ne les jugent « *pas déterminants* ». De manière quelque peu contradictoire, ils reprennent également l'idée selon laquelle l'Afrique « *qui recèle la plupart des ressources naturelles, désormais raréfiées* » ainsi qu'un marché émergent, constitue la « *profondeur stratégique* » de la France et de l'Europe, qui nécessite d'être sécurisée.

Pour le reste, comme lors du débat parlementaire au cours duquel cet argument n'a cessé d'être asséné comme une évidence, le texte réaffirme que les narco-salafistes, après avoir attaqué Sévaré, s'apprêtaient à prendre le contrôle de Bamako, ce qui n'est pas avéré. Le rapport rappelle en revanche la crainte de voir les quelque milliers d'expatriés français se transformer en vaste réservoir d'otages.

Un scénario « alternatif » ou prémédité ?

Face à cette situation, le texte ne questionne pas plus le choix d'une opération immédiate et unilatérale de reconquête du nord du pays. Au vu de la longue tradition d'ingérence militaire française en Afrique, d'autres options étaient vraisemblablement possibles – interposition, dissuasion, sécurisation – si la volonté initiale était réellement la mise en place d'un dispositif conforme à la résolution 2085 de l'ONU et aux promesses de simple soutien logistique français.

Les rapporteurs évacuent d'ailleurs par une pirouette la « *base légale de l'intervention française* » justifiée – de manière inédite, par « *l'article 51 de la Charte des Nations unies, et non pas [par la] résolution 2085 du Conseil de sécurité* » : « *Ce questionnement* » n'aurait « *pas émergé dans le débat public* » (ce qui est faux), « *preuve s'il en était besoin que la légitimité et la légalité de cette intervention n'étaient pas contestées.* »

Le rapport ne s'interroge pas plus sur les préparatifs et le caractère prémédité de cette intervention. S'il souligne « *le travail de persuasion diplomatique [qui] avait été accompli* » en amont, ce sont uniquement les événements imprévus qui auraient « *précipité un scénario alternatif à celui que la France avait initialement préconisé* ». Pourtant, le texte affirme plus loin, au sujet du quadrillage militaire régional : « *Serval a aussi confirmé la pertinence de certains choix effectués par la France en faveur de la capacité d'entrer en premier.* » Autrement dit, « l'entrée en premier » [1] au Mali n'était pas prévue, mais elle était souhaitable...

Mission accomplie ?

Concernant les deux premiers objectifs officiels de l'opération (« arrêter l'agression terroriste ; sécuriser un pays où la France a plusieurs milliers de ressortissants ») le rapport hésite entre plusieurs métaphores, les militaires affirmant avoir « *brisé la colonne vertébrale* » d'AQMI, tandis que d'autres observateurs estiment qu'avec un « *coup de pied dans la fourmilière (...) le risque de dispersion existe et que la menace pourrait, demain, ressurgir* ».

Mais c'est sur le troisième objectif (« permettre au Mali de recouvrer son intégrité territoriale ») que la langue de bois est la plus lourde : « *Les conditions de restauration de la souveraineté malienne sur tout le territoire sont désormais mieux réunies* », affirment les rapporteurs, tout en reconnaissant que le point de vue est loin d'être partagé par les Maliens ! Le document traite en effet longuement par la suite du problème épineux que représente le MNLA au regard de cet objectif.

Des services en « bonne intelligence » avec le MNLA

A ce sujet, les rapporteurs rapportent benoîtement les dénégations des militaires : « *Il n'y a pas de collusion ni encore moins de collaboration entre la France et le MNLA* ». La « *suspicion autour d'un supposé agenda caché de la France* » ne s'explique que par le « *mythe de « complot français » au Sahara* » qui remonterait à la tentative infructueuse de mise en place de l'OCRS au début des années 1960. « *Aujourd'hui encore, la représentation de la position française sur la question du Nord-Mali reste polluée par ces fariboles.* »

Des fariboles pourtant largement confirmées, si l'on en croit par exemple la publication confidentielle Intelligence Online (13/02) qui expliquait ce dont tout le monde se doutait déjà :

« L'intervention des forces spéciales françaises au Nord du Mali, actuellement en cours autour de Kidal, bénéficie des contacts de la DGSE avec les Touareg. Pour ne pas gêner le président malien de transition Dioncounda Traoré, François Hollande et Laurent Fabius se sont bien gardé de lui préciser les relations établies avec les Touareg depuis le début de l'opération Serval. L'affaire est conduite par le service Mission de la DGSE, qui entretient depuis plusieurs décennies des relations suivies avec ce peuple en dissidence. (...) Sur le terrain, la capture par le MNLA du no3 d'Ansar Dine, Mohamed Moussa Ag Mouhamed, a renforcé les relations fonctionnelles déjà établies entre ce mouvement et les forces françaises. A Kidal, une colonne du MNLA a ainsi précédé les éléments du Commandement des opérations spéciales (COS) pour s'assurer du contrôle de cette ville. »

Mais selon la hiérarchie militaire *« les forces françaises, si elles étaient naturellement en bonne intelligence avec la population de Kidal, n'avait pas mené d'opération militaire conjointe avec des groupes armés existant alors. »* Si le COS a délibérément laissé le MNLA reprendre pied à Kidal avant d'y pénétrer, c'est donc simple affaire de savoir-vivre. Et si les hommes du MNLA servent de guide dans les massifs à la recherche des djihadistes et des otages, c'est pure promenade de courtoisie.

Quel avenir politique ?

Les rapporteurs insistent lourdement pour que les déclarations de Fabius (*« il ne saurait y avoir deux armées maliennes »*) trouvent une traduction concrète rapide, faute de quoi *« soyons lucides (...) le risque de retournement de l'opinion publique malienne [concernant l'opération française] est réel. On en perçoit le frémissement, par exemple, autour de la question du contrôle de Kidal et de la relation des forces françaises avec le MNLA »*.

Pour régler cette question, et sans vouloir bien entendu s'immiscer d'une quelconque manière dans la vie politique malienne, les rapporteurs rappellent l'importance des richesses minières, gazières et pétrolières encore inexploitées et suggèrent que *« la question du partage des revenus de ces ressources futures doit figurer à l'agenda du dialogue inter-malien. »*

Enfin concernant les risques de retard dans le calendrier prévu par la feuille de route imposée par la France, les parlementaires préconisent une solution qui résonne étrangement au vue du lourd passif français en matière d'arrangement des scrutins :

« La présence d'un expert français auprès des autorités bamakoises serait de nature à accélérer des processus très lents. »

Quelle « empreinte militaire française en Afrique » ?

Dernière question traitée, celle de l'avenir du dispositif militaire français. Au Mali, les rapporteur jugent important de *« rapidement réduire notre empreinte au sol, tout autant pour inciter à la reprise en mains de leur destin par les Maliens, que pour limiter les risques de l'engrenage classique terrorisme-répression transformant l'armée en force d'occupation »*. Mais puisque la France est appelée à rester sous la forme d'une *« force parallèle »* (Billets d'Afrique d'avril) à la force onusienne, *« le désengagement militaire français pourrait donc n'être que relatif, au moins dans un premier temps »*. Concernant l'ensemble des troupes prépositionnées en Afrique, les sénateurs prennent en revanche le contrepied de l'évolution dessinée par le précédent Livre blanc :

« On ne peut qu'être frappé du décalage entre les postures formulées dans les documents de réflexion stratégique et la réalité. La réalité, c'est que rien n'aurait été possible sans « Licorne »

(450 personnes), sans « Épervier » (950 militaires), sans « Sabre » (forces spéciales). Aucun de ces dispositifs ne figure pourtant expressément au rang des bases prépositionnées du Livre blanc de 2008, qui ne prévoyait qu'une base par façade maritime africaine. »

Ils relaient également les préoccupations des militaires inquiets de la diminution du budget de la Défense : « *L'opération Serval aurait sans nul doute été le « chant du cygne » de l'armée française* » si les scénarios budgétaires les plus drastiques avaient été adoptés.

On apprend au passage que le surcoût lié aux Opex pour 2012 a atteint 860 millions d'euros pour 630 millions pré-budgétés. Cette dernière somme, reconduite cette année, a été largement entamée puisque le coût de l'opération Serval a déjà dépassé 200 millions d'euros. « *En quatre mois d'intervention militaire, la France aura plus « dépensé » qu'en dix ans de subventions pour le développement du Mali* », notent les sénateurs...

Et quelle doctrine ?

Mais ce qui les chagrine surtout, c'est la faible contribution européenne à ce « fardeau » : « *Force est de constater que la priorité stratégique qu'accorde la France à ses marges méridionales n'est pas partagée par certains Etats membres. (...) Bien qu'ils n'aient pas de troupes engagées au sol, les États-Unis sont aujourd'hui le principal partenaire des Français en termes financiers, et un maillon important en termes opérationnels.* »

Les sénateurs s'interrogent également sur la nouvelle doctrine française qui prévaut depuis quelques années : « *Faut-il poursuivre dans la voie de l'eupéanisation et de l'africanisation ? Ces deux paradigmes sur lesquels devait s'appuyer notre nouvelle politique africaine ont tous deux révélé leurs faiblesses à l'occasion de la récente crise malienne.* »

Si les rapporteurs n'appellent pas pour autant à remettre en cause la doctrine officielle, ils prêchent en revanche pour un retour aux fondamentaux :

« *L'intervention au Mali a permis de prendre la pleine mesure de l'intérêt des forces françaises prépositionnées et de l'erreur d'appréciation qui consisterait à réduire notre dispositif en Afrique de l'Ouest* »

Un vote sans enjeux ?

Depuis la modification de la constitution voulue par Sarkozy, les parlementaires français doivent désormais s'exprimer sur la prolongation des opérations militaires dépassant quatre mois (les plus grosses d'entre elles seulement, en réalité). Le vote sur l'opération Serval a donc eu lieu lundi 22 avril, dans une ambiance de consensus national rarement atteinte. Tous les orateurs ont salué l'intervention de la France et la prolongation de l'intervention a été votée à la quasi unanimité. Les députés du Front de gauche se sont abstenus, au motif qu'aucun calendrier de désengagement n'était proposé, et que les forces françaises seront présente avec un mandat, mais pas sous le contrôle de l'ONU : « *L'opération Serval ne doit pas devenir une opération Licorne bis ! (...) Nous n'accepterons pas une présence durable et permanente de la France au Mali* » (Jean-Jacques Candelier).

C'est pourtant ce qui se dessine, et l'enjeu déborde la stricte présence française au Mali. La prétention de la France à intervenir militairement quand bon lui semble, le maintien de ses troupes prépositionnées, le quadrillage officieux de ses forces spéciales s'en trouvent malheureusement

confortés.

Raphaël Granvaud le 4 mai 2013

P.-S.

* <http://survie.org/billets-d-afrique/2013/224-mai-2013/article/operation-serval-un-rapport-sans-4464>

Notes

[1] L'expression désigne dans le jargon militaire les troupes qui arrivent les premières sur un théâtre d'opération, par opposition aux « forces d'entrée en second », et qui permettent de bénéficier de certains avantages : renseignement, contrôle de l'opération, retombées économiques ultérieures, etc.